



JCC GROUP SARL -PREFABEX – POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

1. Engagement de l'Entreprise

- Notre entreprise adopte une politique de tolérance zéro envers la corruption et les pratiques frauduleuses. Nous nous engageons à agir avec intégrité, transparence et éthique dans toutes nos interactions avec les clients, fournisseurs, partenaires et institutions publiques.

2. Champ d'Application

- Cette politique s'applique à :
 - Tous les employés, dirigeants et administrateurs de l'entreprise.
 - Les sous-traitants, fournisseurs et partenaires commerciaux.
 - Toute personne ou entité agissant au nom de l'entreprise.

3. Définition et Interdictions

3.1 Corruption

Est considérée comme corruption toute offre, promesse, don ou avantage indu destiné à influencer une décision dans l'intérêt de l'entreprise ou d'un individu.

Interdictions :

Paiements illégaux : Aucune forme de pot-de-vin, dessous-de-table ou faveur indu ne doit être acceptée ou proposée.

Conflits d'intérêts : Tout employé doit signaler les situations où ses intérêts personnels pourraient interférer avec ses responsabilités professionnelles.

Cadeaux et invitations : Tout cadeau ou avantage dépassant une valeur raisonnable doit être déclaré et approuvé par la direction.



3.2 Fraude et Détournement

Toute manipulation comptable, falsification de documents ou usage abusif des ressources de l'entreprise est strictement interdit.

4. Prévention et Contrôle

Formation : Tous les employés doivent être formés aux risques de corruption et aux bonnes pratiques.

Canal de signalement : Mise en place d'un dispositif anonyme pour signaler toute suspicion de corruption.

Audit interne : Des contrôles réguliers sont réalisés pour assurer la conformité aux réglementations et à cette politique.

Sanctions : Toute violation de cette politique entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et des poursuites judiciaires.

5. Engagement des Partenaires

- L'entreprise exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils adhèrent aux mêmes standards d'éthique et de transparence. Toute collaboration avec une entité impliquée dans des pratiques corruptives sera immédiatement suspendue.

6. Références Réglementaires

- Notre politique s'appuie sur les lois et réglementations nationales et internationales, notamment :
 - La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC).
 - La loi Sapin II (France) sur la transparence et la lutte contre la corruption.
 - Le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA - États-Unis) et le UK Bribery Act (Royaume-Uni).